

**PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE DES MEMBRES  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE  
LES JEUNES DÉCOUVREURS, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE  
LE MARDI 22 septembre 2020 À 18H30**

---

**Présences**

Annick Gamache  
Diane Robichaud  
Marianne Dion-Labrie  
Carole Leroux  
Nicole Martel  
Magalie Dumas  
Louise Gagné  
Geneviève Richard  
Alexandra Demers  
Karine Gaudette  
Sarah Labrecque  
Christian Lamy  
Julie Véronneau, directrice adjointe  
Danielle Bilodeau, directrice

**Substituts**

Marie-Pierre Côté-Portelance  
Cindy Leclerc  
Annie Martin

**Absences**

Marianne Caouette  
Sara Laliberté  
Marie-Hélène Paradis  
Roxanne Gascon  
Anne-Marie Feletig

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum (constat 1)**  
Le quorum est constaté, l'assemblée est déclarée normalement constituée.

- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption 1)**

**CÉ -20-21-01**

SUR PROPOSITION dûment faite par Annie Martin, appuyée par Diane Robichaud,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, l'ordre du jour, tel que déposé.

- 3. Présentation des membres (suivi 5)**

Nous avons fait le tour des membres.

- 4. Revue, adoption, signature et suivi au procès-verbal du 16 juin 2020 (adoption 2)**

**CÉ -20-21-02**

SUR PROPOSITION dûment faite par Alexandra Demers, appuyée par Christian Lamy.

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du CÉ du 16 juin 2020, tel que rédigé et présenté.

## 5. Nominations aux postes de président, vice-président, trésorier et secrétaire (décision 5)

### CÉ- 20-21-03

En vertu de l'article 56 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), les membres du conseil d'établissement choisissent parmi les représentants des parents, qui ne sont pas membre du personnel de la commission scolaire, celui ou celle qui agira comme président ou comme présidente. Cette nomination est valable pour un an.

Madame Marianne Dion-Labrie accepte de continuer son travail à la présidence du conseil d'établissement.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Geneviève Richard et appuyé par Magalie Dumas, il est résolu à l'unanimité:

**DE CHOISIR** Marianne Labrie-Dion comme présidente du conseil d'établissement de l'école pour l'année scolaire 2020-2021.

### CÉ- 20-21-04

SUR PROPOSITION dûment faite par Marianne Dion-Labrie et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU d'adopter la nomination de Geneviève Richard au poste de vice-présidente.

### CÉ-20-21-05

SUR PROPOSITION dûment faite par Magalie Dumas et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU d'adopter les nominations d'Alexandra Demers et Karine Gaudette (en alternance) au poste de secrétaire.

## 6. Dénonciation de conflit d'intérêts et déclaration relative aux antécédents judiciaires (information 5)

Madame Bilodeau nous informe que les personnes concernées doivent compléter le formulaire et le retourner à l'école.

Pour tous les bénévoles, le formulaire d'antécédents judiciaires doit aussi être complété à l'école directement. Comme la circulation des visiteurs est très limitée, il est demandé de contacter la secrétaire avant de se présenter. Il est nécessaire de présenter une pièce d'identité pour ce formulaire.

## 7. Représentant de la communauté (décision 5)

Le Conseil est toujours à la recherche d'un candidat. Il est toujours difficile de recruter. Si quelqu'un se montre intéressé, nous pouvons en informer la présidente.

## 8. Parole au public (information 15)

Le conseil est ouvert au public mais il est demandé à ceux qui veulent y assister de contacter la présidente à l'avance. Un lien Teams sera fourni aux intéressés. Cette information sera publiée dans le prochain numéro de l'Alizé. Des directives du Centre de services scolaire (CSS) plus précises sur ce sujet sont à venir.

## 9. Établissement des règles de régie interne (adoption 5)

L'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) établit ses règles de régie interne, qui doivent prévoir la tenue d'au moins cinq séances par année scolaire;

Cet article prévoit aussi que le CÉ doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances et en informer les parents et les membres du personnel de l'école.

Le projet de règles de régie interne a été présenté aux membres du CÉ par la directrice.

Des modifications ont été faites pour adapter le document au contexte de visioconférence.

Il a aussi été établi qu'il pourra y avoir 6 membres substitués. Le mode de fonctionnement pour déterminer qui agira comme premier substitut sera un courriel envoyé à tous. Le premier qui se manifeste sera substitut évidemment en considération des autres, donc en simplicité et équité pour tous.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Christian Lamy et secondé par Louise Gagné, il est résolu à l'unanimité,

D'ADOPTER les règles de régie interne du conseil d'établissement telles que présentées par la directrice;

**CÉ -20-21-06**

#### **10. Établissement d'un calendrier des séances du conseil d'établissement et échange des coordonnées des membres (approbation 5)**

Les membres échangent sur l'heure à laquelle devraient se tenir les rencontres. Il est convenu de les maintenir à 18h30.

SUR PROPOSITION dûment faite par Alexandra Demers, appuyée par Geneviève Richard,

**CÉ -20-21-07**

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, le calendrier tel que présenté.

#### **11. Budget de fonctionnement (adoption 5)**

L'article 66 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement, voit à son administration et en rend compte à la commission scolaire. Il prévoit également que le budget maintient l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées au conseil d'établissement par la commission scolaire.

Le budget annuel du CÉ doit servir exclusivement au fonctionnement du CÉ, entre autres, à assurer la présence des membres aux séances du CÉ et à assurer la formation des membres du CÉ.

La directrice a fait une présentation du budget annuel de fonctionnement du CÉ pour l'année scolaire 2020-2021 et les membres du CE ont échangé à ce sujet.

Le montant de l'année dernière n'ayant pas été dépensé, il ne peut malheureusement pas être reconduit pour l'année 2020-2021. Cette somme peut être dépensée pour des frais de gardiennage.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Magalie Dumas et secondée par Louise Gagné, il est résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER le budget de fonctionnement du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021;

**CÉ -20-21-08**

## 12. Comité cour d'école (suivi 5)

Le vendredi 25 septembre aura lieu la première pelletée de terre pour l'aménagement de la cour. Six arbres seront plantés suite à la réception d'une bourse de 3500\$.

En ce qui concerne le comité, Magalie Dumas veille à la relance du comité de parents. Il faudra revoir les stratégies de financements dans le contexte de pandémie. Il est possible que de plus petits objectifs, atteignables rapidement et permettant à tous de constater les avancées, soient établis.

## 13. Campagne de financement

Une des priorités sera la reconduite de l'ergothérapie pour le préscolaire et la première année. Plusieurs idées sont échangées sur les campagnes à mettre en place cette année.

La compagnie Bô Sapin a contacté l'école et propose d'augmenter la ristourne à 25% cette année. Il est convenu de s'inscrire. Magalie Dumas s'en chargera. Il est aussi convenu de s'inscrire à une autre campagne de financement soit la vente de bûches de Noël. Marie-Pierre Côté-Portelance s'en chargera.

La Campagne pour les vêtements : Marianne fait les recherches, Geneviève a fourni des noms de compagnie à Marianne et l'objectif est d'obtenir 3 devis pour la prochaine rencontre.

Les membres échangent sur la meilleure façon de collecter les fonds et tous s'entendent pour dire que ce doit être simple et sans contact. Les idées de contribution volontaire qui irait dans un budget à vocation spéciale ainsi qu'une plateforme de financement (La Ruche) sont abordées. Le CSS n'a pas émis de recommandations à ce sujet.

L'adoption est remise à la prochaine rencontre.

## 14. OPP (information, 5)

Mme. Oliveri a présenté son comité lors de l'Assemblée Générale et Marianne Dion-Labrie en a fait le résumé pour les membres du conseil qui n'étaient pas présents à cette rencontre.

## 15. Dérogation à la politique alimentaire (approbation 5)

Demande d'approbation de pouvoir déroger de la politique alimentaire à certaines dates : Halloween, Noël, St-Valentin, Pâques et fin d'année scolaire.

SUR PROPOSITION dûment faite par Magalie Dumas, appuyée par Christian Lamy.

**CÉ -20-21-09**

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, la dérogation.

## 16. Sortie aux parcs, champ à proximité de l'école (approbation 5)

SUR PROPOSITION dûment faite par Magalie Dumas, appuyée par, Geneviève Richard.

**CÉ -20-21-10**

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, que le parc et le champ pourront être utilisés par l'école, même s'ils n'ont pas été inclus dans les bulles initialement.

### 17. Activités extrascolaires (information 5)

Madame Bilodeau explique qu'il n'a pas été possible cette année, pour préserver les bulles, de mettre en place des activités extra-scolaires. Aussi, il n'y a plus de local libre. Les remboursements des activités de 2019-2020 ont été faits au prorata des séances utilisées.

### 18. Demande d'activités 3e cycle (approbation 5)

Des demandes d'activités pour le 3<sup>ème</sup> cycle ont été faites soit une sortie à la bibliothèque municipale, une activité yoga ainsi que la reprise des activités Fous de Natures et Scol'Ere débutées l'année 2019-2020.

SUR PROPOSITION dûment faite par Geneviève Richard, appuyée par Louise Gagné,

**CÉ -20-21-11**

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, les demandes du 3<sup>ème</sup> cycle.

Des discussions s'en suivent sur une demande à venir d'assouplissement pour sortie culturelle des élèves. L'école aimerait recevoir des artistes à l'école ou en visioconférence. Pour des sorties à l'extérieur, les coûts élevés liés au transport et aux mesures sanitaires sont le principal enjeu.

### 19. Éducation à la sexualité (approbation 5)

SUR PROPOSITION dûment faite par Magalie Dumas, appuyée par Carole Leroux,

**CÉ -20-21-12**

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, le contenu du programme d'éducation à la sexualité pour tous les niveaux.

### 20. Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COPS) au 3e cycle (approbation 5)

SUR PROPOSITION dûment faite par Carole Leroux, appuyée par Karine Gaudette,

**CÉ -20-21-13**

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, le contenu en orientation scolaire et professionnelle au 3<sup>e</sup> cycle.

### 21. Projet éducatif (suivi 5)

Le projet éducatif sera évalué et adopté à prochaine séance du conseil.

### 22. Service de garde (information 15)

Il y a moins d'élèves inscrits cette année dont une plus grande proportion qu'à l'habitude sont dîneurs seulement. La première journée pédagogique (120 élèves) servira de test pour les suivantes. Le respect de la distanciation reste un défi. Le gymnase et la bibliothèque seront utilisés. Le marquage des zones dans la cour d'école pendant l'hiver reste à définir.

La reprise du traiteur est abordée. La tenue de deux dîners (dont un plus tard) est problématique pour le maintien de la température des aliments. Si la responsable du traiteur accepte, des tests de

températures seront effectués pour s'assurer de l'innocuité des aliments.

### **23. Vie à l'école (information 5)**

Préscolaire : Tout se déroule bien en lien avec les mesures sanitaires. Les élèves font partie des privilégiés ayant accès au parc.

1<sup>er</sup> cycle : Certains apprentissages ont été repris afin de rattraper la période d'absence à l'école et les nouvelles notions sont aussi débutées.

2<sup>e</sup> cycle : On note une bonne intégration des élèves, ils étaient tous très heureux de se retrouver. Les enseignants revoient certaines notions vues l'année dernière.

3<sup>e</sup> cycle : Le port du masque est bien installé. Les enseignantes font tout pour que l'école ressemble le plus à avant.

Tous les cycles s'entendent pour dire que les élèves sont très résilients et s'adaptent très bien à tous ces changements.

La tenue du Camp Minogami est discutée. Le camp est toujours fermé mais la responsable est à l'affût dans le but de réserver pour la fin de l'année.

### **24. Comité de parents (information 5)**

Le comité n'a pas encore eu sa première rencontre. Elle est prévue le 1<sup>er</sup> octobre. Marianne Dion-Labrie et Christian Lamy se partageront la tâche.

### **25. Correspondance (information 5)**

Aucune correspondance n'a été reçue.

### **26. Sujets divers**

1. Le tableau de décision à prendre en cas de maladie des enfants en contexte de Covid-19 sera transmis sous peu aux parents.

2. Il n'y aura pas de cross-country cette année.

3. Les enfants pourront se déguiser à l'Halloween.

### **27. Levée de l'assemblée (approbation 2)**

**CÉ -20-21-14**

SUR PROPOSITION dûment faite par Geneviève Richard, appuyée par Marianne Dion-Labrie,

IL EST RÉSOLU de clore, à l'unanimité, la séance à 21h20.

---

Présidente du  
Conseil d'établissement

---

Danielle Bilodeau  
Directrice